

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU VENDREDI 12 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi douze juin, dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération s'est réuni en séance publique, salle des Cordulies, Havre d'Olonne aux Sables d'Olonne, à la suite de la convocation accompagnée d'une note de synthèse, adressée le vendredi cinq juin deux mille vingt (*en application des dispositions des articles L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

**PRESENTS :**

Conseillers communautaires de la ville des SABLES D'OLONNE :

**Yannick MOREAU**, Frédéric BENELLI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre CHAPALAIN, Annie COMPARAT, Gérard HECHT, Dominique HORDENNEAU, Mauricette MAUREL, Armel PECHEUL, Loïc PERON, Florence PINEAU, Lucette ROUSSEAU, Michel YOU.

---

Conseillers communautaires de la ville de L'ILE D'OLONNE :

**Fabrice CHABOT**, Michel MANDRET, Thierry MONNEREAU, Maryse SOUDAIN, Sonia TEILLET.

---

Conseillers communautaires de la ville de SAINT MATHURIN :

**Albert BOUARD**, Patrice AUVINET, Gilles GAUDIN, Jacqueline RUCHAUD.

---

Conseillers communautaires de la ville de SAINTE FOY :

**Noël VERDON**, Audrey FRANCHETEAU, Rémi BAROTIN, Virginie AMMI, Daniel COLAS.

---

Conseillers communautaires de la ville de VAIRE :

**Alain TAUPIN**, Yvon PRAUD, Léonnette ROUSSEAU.

### **ABSENTS EXCUSES :**

- Annick BILLON, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Gérard HECHT
- Bernard CODET, conseiller communautaire des Sables d'Olonne,
- Didier JEGU, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Lucette ROUSSEAU
- Nicole LANDRIEAU, conseillère communautaire des Sables d'Olonne,
- Bernard MARCHAND, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Michel YOU
- Chantal MEREL, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Armel PECHEUL
- Nicolas COURANT, conseiller communautaire de l'Ile d'Olonne,
- Dany THOMAS, conseiller communautaire de Saint Mathurin,
- Yvon ALLO, conseiller communautaire de Vairé,
- *Jean-Paul DUBREUIL, commune de Sainte Foy Premier Vice-Président (prolongation de mandat au titre de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020).*

***Madame Mauricette MAUREL est désignée secrétaire de séance.***

## ORDRE DU JOUR

### ACCUEIL DES NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

#### **RAPPORT D'INFORMATION COVID 19**

##### **BUREAU**

- 279. Modification exceptionnelle du lieu de réunion du Conseil Communautaire
- 280. Délégations de l'Assemblée délibérante au profit du Président

##### **ECONOMIE**

- 281. Plan de soutien et de relance à l'économie

##### **FINANCES ET PERSONNEL**

- 282. Débat d'orientation budgétaire 2020
- 283. Fiscalité directe - Vote des taux 2020
- 284. Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 2020 : vote du taux
- 285. Modification du tableau des effectifs
- 286. Prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence

##### **CULTURE EVENEMENTIEL**

- 287. Tarification des frais de scolarité du conservatoire de musique Marin Marais à compter de septembre 2020

##### **SPORT**

- 288. Avenant à la convention relative à l'organisation de la course New-York – Vendée  
– Les Sables d'Olonne, édition 2020 – Transformation de l'événement en Vendée  
– Arctique – Les Sables d'Olonne

##### **SOLIDARITE SANTE CIAS**

- 289. Gestion de l'hébergement saisonnier des Lycées Eric Tabarly et Valère Mathé aux Sables d'Olonne – choix du prestataire (*envoyé le 29 mai*)

##### **TRAVAUX VOIRIE ASSAINISSEMENT**

- 290. Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne par le service public de distribution d'eau potable, Vendée Eau
- 291. Assainissement – Contrat DSP SAUR : Avenant n°1

## **URBANISME**

- 292. Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Engagement d'une étude pré-opérationnelle

## **TRANSPORT**

- 293. Avenant n°3 DSP Transports Mobilités - navette de centre-ville S1G
- 294. Transport scolaire : gratuité du trimestre 3

## **BUREAU**

- 295. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de photocopieurs multifonctions

## **QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*

279. MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le changement de lieu de réunion du Conseil Communautaire du 12 juin 2020 et des prochaines réunions du Conseil Communautaire qui se tiendront, salle polyvalente « Les Cordulies », complexe culturel du Havre d'Olonne, 71 rue du 8 mai 1945 aux Sables d'Olonne.***

280. DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU PROFIT DU PRESIDENT

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut recevoir une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception des compétences suivantes :

« 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. »

La loi d'urgence du 23 mars 2020 dispose que les délégations antérieurement accordées au Président maintenu en fonctions étaient toujours valables.

Le Président se voit alors confier toutes les compétences du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne hormis les exceptions précitées, prévues à l'article L.5211-10 du CGCT. Ce transfert de pouvoirs au Président, vise à éviter, en cette période de crise sanitaire, de réunir le Conseil communautaire pour qu'il délibère dans les matières déléguées. Cela permet la prise de décisions rapides afin d'assurer la continuité des services.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :  
- DE VALIDER cette délégation attribuée de plein droit au Président jusqu'au 11 juin 2020 et de confirmer les délégations accordées par délibération du 16 janvier 2019 à compter du 12 juin 2020.***

281. PLAN DE SOUTIEN ET DE RELANCE A L'ECONOMIE

Aujourd'hui, l'ambition de la Communauté d'Agglomération et de la Ville des Sables d'Olonne est de mettre en place un plan de soutien et de relance de l'économie du territoire.

Un grand principe commande la mise en œuvre de ces mesures : créer un impact financier significatif sur la relance et l'exercice de l'activité aux Sables d'Olonne. 7 mesures concrètes viennent s'articuler autour de trois axes stratégiques :

- Subvenir aux besoins immédiats notamment liés à la saisonnalité,
- Soutenir sans délai les entreprises qui font face à des difficultés identifiées,
- Accompagner les acteurs économiques du territoire en favorisant l'investissement, l'innovation et l'emploi.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER le plan de soutien et de relance de la CA des Sables d'Olonne et d'approuver les mesures relevant des compétences de la CA (toutes les mesures à l'exception des annulations de loyers et redevances d'occupation du domaine public des propriétés communales),**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention à intervenir avec la Région relative au Fonds territorial Résilience,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention à intervenir avec le Département relative au Fonds Vendée relance,**
- **DE DELEGUER à Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre du plan de soutien et de relance pour les mesures relevant des compétences de l'Agglomération, et notamment les attributions d'aides directes conformément aux critères définis dans ce plan.**

282. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

**Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire, à l'unanimité prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.**

283. FISCALITE DIRECTE 2020 – VOTE DES TAUX

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE FIXER les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties, et de cotisation foncière des entreprises pour 2020 à l'identique de 2019, soit :**

	Taux 2020
Taxe d'Habitation	11,56%
Taxe Foncier Bati	0,00%
Taxe Foncier non Bati	3,22%
Cotisation Foncière des Entreprises	24,75%

284. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2020 : VOTE DU TAUX

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE FIXER le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 11,30% pour l'année 2020.**

285. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre du déroulement de carrière des agents communautaires validée pour 17 agents communautaires pour l'année 2020,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE MODIFIER le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus, afin de pouvoir nommer les agents concernés dans leur nouveau grade de carrière. Ces modifications interviennent à effectif constant au tableau des effectifs.**

286. PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ACCORDER le principe de la prime exceptionnelle prévue par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 aux agents de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne et de définir les modalités de versement de cette prime avec les représentants du Comité Technique,**
- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la Communauté d'Agglomération.**

287. TARIFICATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ DU  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE MARIN MARAIS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020

## Tarification

	Tarifs 2019/2020		Proposition 2020/2021	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
<b>Droits d'inscription :</b> Par dossier d'inscription. Non remboursable.	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
<b>Parcours Formation Musicale Générale :</b> FMG + option pratique collective (chorale, atelier, orchestre...)	126,00 €	153,40 €	126,00 €	153,40 €
<b>Parcours individuel Instrumental ou Vocal complet :</b> 1 Cours individuel instrument ou chant + FMG + pratique collective	177,50 €	421,40 €	177,50 €	421,40 €
<b>Cours d'instrument supplémentaire :</b> Par instrument supplémentaire	60,60 €	60,60 €	60,60 €	60,60 €
<b>Parcours collectif seul :</b> Orchestre, chorale, atelier, ensemble, histoire de la musique	40,60 €	40,60 €	40,60 €	40,60 €
<b>Taxe résidents extérieurs agglomération :</b> Par famille. Applicable sur parcours FMG ou Parcours individuel	240,50 €	240,50 €	240,50 €	240,50 €
<b>Location d'instrument : tarif annuel</b>	91,60 €	91,60 €	91,60 €	91,60 €
<b>Location d'instrument : règlement au trimestre</b>			30,90 €	30,90 €
<b>Carte magnétique d'accès au Conservatoire :</b> Pour élèves percussionnistes, chorales et groupes extérieurs. Caution remboursée à la restitution de la carte.	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
<b>Réduction 2ème enfant</b> (sur parcours FMG ou Individuel)	-25%		-25%	
<b>Réduction 3ème enfant</b> (sur parcours FMG ou Individuel)	-50%		-50%	
<b>Bénéficiaire Carte Atout</b> Tarif applicable sur Parcours FMG ou individuel (+ mise à disposition d'un instrument dans la mesure des possibilités)	40,60 €	40,60 €	40,60 €	40,60 €
<b>Détenteur E. Pass Jeunes</b> Sur remise du bon d'échange Pratique artistique ou sportive de la Région	- 16,00 €	- 16,00 €	- 16,00 €	- 16,00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE VALIDER la tarification des frais de scolarité du conservatoire de musique Marin Marais, comme présentée ci-dessus à compter du 1er septembre 2020.**

288. AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA COURSE  
NEW-YORK – VENDEE – LES SABLES D'OLONNE, EDITION 2020  
TRANSFORMATION DE L'EVENEMENT EN VENDEE – ARCTIQUE – LES SABLES D'OLONNE

L'IMOCA, en accord avec le Département de la Vendée, l'Agglomération et la Ville des Sables d'Olonne, a transformé le parcours de la course et décalé son organisation en juillet 2020.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER les termes de l'avenant ci-joint ;**
- **D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de l'Agglomération ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant et tout document afférent.**

289. GESTION DE L'HERBERGEMENT SAISONNIER DES LYCEES ERIC TABARLY ET VALERE  
MATHE AUX SABLES D'OLONNE – CHOIX DU PRESTATAIRE

A la suite de la consultation lancée le 17 avril 2020, il est proposé de retenir l'offre d'EUROTIUM.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE RETENIR l'offre de l'association EUROTIUM ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer le contrat correspondant ;**
- **DE VALIDER les tarifs proposés.**

290. CONVENTION POUR LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT  
RELATIVE A LA GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DES SABLES D'OLONNE PAR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE,  
VENDEE EAU

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif de la commune de l'Ile d'Olonne et toutes pièces afférentes à cette affaire.**

291. ASSAINISSEMENT - CONTRAT DSP SAUR : AVENANT N°1

La SAUR souhaite restituer une chargeuse initialement utilisée pour l'exploitation de l'UCB. Aussi, il est proposé d'actualiser l'inventaire en validant un avenant au contrat susmentionné.

Cette modification n'entraîne aucune incidence financière.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de la SAUR.**

292. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)  
ENGAGEMENT D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH**
- **DE PRECISER que cette étude est éligible à une aide de l'ANAH à hauteur de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à hauteur de 200 000 € HT**
- **DE PRECISER que les services de l'Etat, de la Région, du département et du SYDEV seront associés à l'élaboration du cahier des charges et à la réalisation de l'étude,**
- **DE SOLLICITER une subvention ANAH auprès du Conseil départemental, délégataire des aides à l'ANAH**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les actes et documents afférents à cette opération.**

293. AVENANT 3 - DSP TRANSPORTS MOBILITES – NAVETTE DE CENTRE VILLE S1G

**La pérennisation de la navette de centre-ville S1G jusqu'à la fin de la DSP**

**Renfort d'une course sur la ligne E, boucle du Remblai**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER la mise en œuvre de ces évolutions sur le réseau de transport urbain Oléane ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 3 au contrat DSP Transports Mobilités signé initialement le 21 décembre 2018 avec Oléane.**

294. TRANSPORT SCOLAIRE : GRATUITE DU TRIMESTRE 3

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER la gratuité du trimestre 3 en 2020 pour les abonnements Jeunes de la DSP Transports Mobilités et de la Régie des transports scolaires ;**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 12 JUIN 2020

LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION 3 avenue Carnot 85100 LES SABLES D'OLONNE

Tél : 02.51.23.84.40 Fax : 02.51.32.02.87 Email : [info@isoagglo.fr](mailto:info@isoagglo.fr) Site : [www.isoagglo.fr](http://www.isoagglo.fr)

- ***D'APPROUVER la mise en œuvre de remboursements de l'abonnement annuel jeune et de son trimestre 3 par le Délégué sur le périmètre de la DSP Transports Mobilités et par l'Agglomération en ce qui concerne la Régie des transports scolaires.***

295. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS
--

Il est proposé la passation d'accords-cadres à bons de commandes d'une durée de 4 ans.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes tel que ci-dessus présenté, auquel participeront la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » et la SPL « Destination les Sables d'Olonne »,***
- ***D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation des accords-cadres portant sur la fourniture et la maintenance de photocopieurs multifonctions, conformément au projet joint,***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer ladite convention,***
- ***D'ACCEPTER que la Communauté d'Agglomération « les Sables d'Olonne Agglomération » soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé.***